



Convocation devant le T.I. Service Surendettement

Par **lynda77**, le **14/12/2013 à 13:12**

Bonjour !

Je suis convoquée devant le Tribunal d'Instance pour une procédure de vérification de créance car j'ai contesté une dette figurant sur mon plan de surendettement.

Je vous explique en gros mon problème, j'avais obtenu un premier plan en date du 31 janvier 2013 que j'avais respecté.

Mon premier plan terminé et ayant toujours des difficultés financières car je vis seule avec deux enfants scolarisés à charge. De plus, le père ne paie pas la pension alimentaire, ne respecte pas le droit d'hébergement et visite un week-end sur deux et les moitiés des vacances scolaires et puis il ne m'a pas communiqué sa nouvelle adresse.

J'ai du faire une deuxième demande pour un dossier de surendettement. Un projet de plan conventionnel de redressement où apparaissait une dette d'environ 1 200,00 € chez CONSUMER FINANCE pour SOFINCO m'a été envoyé, que j'ai signé et envoyé début septembre 2013, jusque là ça va.

Vers fin septembre, je reçois un autre plan conventionnel de redressement où apparaît une deuxième dette pour un montant de 5 000,00 €, une dette que j'ai contesté par lettre recommandée A.R..

J'ai téléphoné à SOFINCO pour savoir d'où pouvait venir cette dette. Au début la personne me dit que je ne devais pas ce montant à mon nom.

Mais j'ai préféré insister pour ne pas avoir de surprise par la suite, je lui ai dit d'essayer au nom de mon ex-conjoint.

Et là, elle avait pu trouver et même son ton a changé lorsque je lui ai demandé de m'envoyer une copie du contrat signé car j'ai des doutes sur ma signature car mon ex-conjoint a pu faire un faux et aussi de me préciser la date de demande de prêt des 5 000,00 €.

Cette dernière s'est énervée et m'a dit que j'avais signé le contrat donc je dois cette somme.

Après cela, j'ai contacté mon avocate et lui ai demandé de leur faire par lettre recommandée A.R. la demande afin d'obtenir une copie du contrat signé et la date de demande des 5 000,00 € et toujours pas de nouvelles de SOFINCO à ce jour.

L'audience est pour bientôt, je ne peux pas engager de frais de procédure à l'encontre de SOFINCO, aussi je ne pourrai pas payer mon avocate pour me faire représenter car je suis en grande difficultés financière.

Je vais me présenter moi-même à l'audience, mais comment faire avec ma bonne foi, une copie du courrier de mon avocate, copie de mes plans de surendettement et ma parole pour me défendre pour que le juge accepte d'effacer ou annuler la dette des 5 000,00 € de mon plan de surendettement.

J'ai vraiment besoin de vos conseils car je suis une personne qui essaie de s'en sortir et loyale envers autrui.

Je reste dans l'attente de vous lire.

Passez de très bonne fêtes !

Par **domat**, le **14/12/2013 à 13:45**

bjr,
vous pouvez demander l'aide juridictionnelle.
cdt

Par **Jibi7**, le **14/12/2013 à 16:56**

eN EFFET Lynda demandez l'aide juridictionnelle et votre avocat devrait pouvoir obtenir si possible avant l'audience par quoi, quelle dépense ces 5000€ sont justifiés. (les erreurs usurpations d'identités sont légions et pas qu'avec les ex)

apres 2 mois sans pension ou mention du changement d'adresse, vous devez porter plainte pour abandon de famille.(y a un article du code penal pour ça) Un parent qui a des obligations ne peut disparaître sans adresse, ...
s'il prend les enfants en garde encore moins cela me parait dangereux..

Verifiez sans attendre que Sofinco aura fourni et justifié le detail des credits . au besoin par lettre recommandée + AR..
Surtout gare aux histoires arrangées sur le net a cet égard...!